

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20220607-6</b>	<b><u>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</u></b>
	L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois de juin le <b>sept</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES - ANNEE 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social. Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux organismes cités ci-dessous.

<b>Dénomination</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Comité des Œuvres Sociales (COS)	17 115 €	17 115 €
Collectif Petite enfance	240 €	
Relais Assistantes Maternelles	7 000 €	7 000 €
Coopérative Ecole Charles Mognetti	3 360 €	3 440 €
Coopérative Ecole de Berne	5 640 €	5 440 €
Coopérative Ecole Marcel Levin	3 800 €	3 440 €
Coopérative Ecole Louise Michel	3 600 €	3 520 €
FSE Collège Seloncourt	850 €	850 €
FSE Collège Hérimoncourt	850 €	850 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 455 €</b>	<b>41 655 €</b>

La Commission Finances, réunie le 23 mai 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- adopte les présentes dispositions ;
- approuve l'attribution des subventions aux organismes à vocation éducative et/ou sociale ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET